

	<b>Axe n°1 : Stratégie d'équipe</b>	<b>Axe n°2 : Justice scolaire</b>	<b>Axe n°3 : Coéducation</b>
Objectif(s)	- <i>Harmoniser les réponses dans la gestion des conflits entre élèves.</i>	- <i>Connaître, expliquer et respecter les principes de la loi</i>	- <i>Mettre en œuvre les conditions pour que les parents se sentent bienvenus dans l'école</i>
Compétences développées chez l'élève.	- <i>Exprimer son opinion et respecter l'opinion des autres</i> - <i>Confronter ses jugements à ceux d'autrui dans une discussion ou un débat argumenté et réglé</i>	- <i>Respecter les règles communes et comprendre le respect des règles.</i> - <i>Avoir de l'empathie et être bienveillant envers pairs</i> - <i>Savoir gérer ses émotions.</i>	
Descriptif des actions envisagées	- <i>Rencontres pour harmoniser les pratiques avec l'ensemble de la communauté éducative (ATSEM, AESH, personnels des temps périscolaires, représentants des parents d'élèves, ...)</i> - <i>Développement de l'esprit critique chez les élèves à partir d'une pratique pédagogique commune : exemple la compréhension de texte, débat à visée philosophique, EPS (cf. 10h d'enseignement)</i>	- <i>Développer les conseils d'élèves au sein de chaque classe</i> - <i>Co-construction des règles de vie de l'école</i> - <i>Explication et renforcement du rôle de délégué</i>	- <i>Mise en œuvre d'un « protocole d'accueil des parents »</i> - <i>Développer les moments festifs</i>
Indicateurs d'évaluation retenus	<i>Relevé du nombre d'incivilités, d'incidents et d'actes de violence dans l'école</i>	<i>Connaissance du système de gestion de valorisation et des écarts de conduite (cf. SCP) par les enseignants, les parents, les élèves etc.</i>	<i>Nombre d'incidents et de conflits avec les familles</i>
Intervenants - Partenariat	<i>Directeur périscolaire, CPC</i>	- <i>Parents et collectivité</i> - <i>OCCE</i> - <i>Directeur périscolaire</i>	
Formation(s) souhaitée(s)		<i>Construction des règles de vie dans l'école</i> <i>Comment animer les conseils d'élèves ?</i>	
Calendrier - Durée	<i>Année scolaire 2023-2024</i>	<i>Années scolaires : 2023-2026</i>	<i>Années scolaires : 2023-2026</i>